



Opposition à une curatelle ou tutelle

Par **clavon**, le **02/05/2010** à **19:57**

Bonjour,

mon père a 86 ans il a des problèmes de mobilité. Il vit maritalement. Son médecin traitant conseille un placement en maison médicalisée.

Je suis son seul enfant. Ma fille a décidé malgré mon opposition de le mettre sous tutelle ou curatelle, ses quatre frères y sont également opposés.

Il ne possède ni biens immobiliers ni de grosses économies et nous devons verser un leg alimentaire.

I

Juridiquement puis-je m'opposer à cette demande et comment dois-je procéder?